



## **PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)**

### **Relevé des conclusions :**

#### **Stratégie d'appui aux politiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre**

Les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2009 s'est tenu à Cotonou un atelier de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie d'appui aux politiques d'aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre.

Cet atelier a été organisé par le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) en collaboration avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants parmi lesquels, des directeurs en charge de l'aménagement du territoire du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République Islamique de Mauritanie, du Niger et du Togo, des représentants d'associations d'élus locaux (Cameroun), des experts et universitaires, des représentants d'institutions régionales (BAD/NEPAD, UEMOA, CILSS) et des Partenaires Technique et Financiers (Ambassade de France au Bénin, Ministère Français des Affaires Etrangères et Européenne, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires de France).

L'objet de la rencontre est de réfléchir à l'élaboration d'un document de stratégie d'appui aux politiques d'Aménagement du territoire en Afrique de l'ouest et du centre. Afin d'alimenter cette réflexion, les présentations des expériences de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse du Sahel (CILSS), de la Délégation à l'aménagement du territoire du Bénin sur les territoires de développement et celle du Burkina Faso sur l'élaboration du schéma national et de la promotion de pôles secondaires ainsi que le document de travail proposant le contenu de la stratégie d'action ont été présentés aux participants.

L'atelier a tout d'abord réaffirmé l'importance d'un état des lieux de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire relancées depuis les années 2000. Il a permis de rappeler l'évolution de ces politiques marquée par la rencontre des ministres de Ouagadougou 2004 qui a adopté un plan d'actions comportant un volet d'appui à l'élaboration de politique d'aménagement du territoire au niveau régional, lequel a abouti à l'adoption d'un acte additionnel portant politique d'aménagement du territoire dans les pays membres de l'UEMOA.

En 2006, une étude sur l'identification des impacts territoriaux des projets d'infrastructures de transport du NEPAD a été commanditée par le PDM et a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux principaux de développement des territoires dans l'espace Afrique de l'ouest et du centre et dans un contexte de recomposition spatiale, de décentralisation et

de mondialisation. Les résultats de cette étude ont été validés à Ouagadougou en Novembre 2008.

Ainsi, la stratégie d'appui à l'aménagement du territoire adoptée par le présent atelier se base sur la nécessité de prendre en compte ces enjeux prioritaires dans les politiques actuelles. Il s'agit de :

- la gestion des espaces ruraux et du renforcement des relations villes campagnes vers des dynamiques productives et complémentaires tenant compte des capacités environnementales ;
- la maîtrise et la valorisation de l'urbanisation et de l'évolution territoriale induite par les dynamiques démographiques notamment la question du développement urbain, de la métropolisation et des réseaux urbains ;
- l'aménagement de nouveaux espaces de développement : les zones transfrontalières, les bassins productifs, les nouveaux espaces d'accueil de population comme l'espace intermédiaire entre la côte et le sahel ;
- le développement des infrastructures et du choix de leur nature et emplacement en fonction des échanges, des potentialités et des capacités à créer des liens entre les types d'espaces.

L'atelier a ensuite rappelé quelques avancées notables dans la mise en œuvre de ces politiques au niveau régional et au niveau des Etats tout en mettant en évidence les acquis ainsi que les principales difficultés et contraintes qui constituent des facteurs de blocage pour l'opérationnalité des objectifs fixés. Au niveau des avancées et des atouts, il a été noté, entre autres, **une prise de conscience de l'approche territoriale** par les institutions internationales (exemple, le rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde 2009 intitulé « repenser la géographie économique »), la création et le fonctionnement de structures institutionnelles d'aménagement du territoire aux niveaux des Etats, l'existence d'organisations intergouvernementales travaillant sur les questions d'aménagement du territoire, l'existence de plusieurs outils et instruments juridiques. Au niveau des facteurs de blocage, il a été noté principalement l'insuffisance de portage politique, l'absence de hiérarchisation des priorités, l'insuffisance des guides méthodologiques et de documentations sur les bonnes pratiques, les problèmes de mobilisation des ressources financières.

Dans le cadre de l'élaboration d'une démarche stratégique d'action et au vu des enjeux et de l'état des lieux de mise en œuvre des politiques, il est proposé de privilégier trois enjeux stratégiques devant être considérés comme des priorités :

#### ❖ **Le renforcement des économies locales**

- Dynamisation des économies locales (relations villes campagnes) par la mise en valeur de potentiels locaux et par le développement de secteurs spécifiques comme l'agriculture vivrière, les centres de collecte et de distribution (ruraux et urbains), et les partenariats économiques entre acteurs et collectivités locales
- Promotion des démarches collectives, multi acteurs et organisées au sein des collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de territoire et mobilisation des ressources locales pour l'investissement.

- Equipements de base (transport, énergie communication, services socioéconomiques)
- Sécurisation foncière pour favoriser les investissements durables dans le secteur agricole

**Principaux acteurs concernés :** *Etats (rôle d'harmonisation des politiques sectorielles au niveau des territoires et adoption de politique agricole ciblée sur les enjeux de sécurité alimentaire), collectivités locales (rôles de promotion de partenariats économiques entre acteurs privés), acteurs privés, partenaires techniques et financiers (rôle d'appui et de financement).*

❖ **L'aménagement des espaces urbains et le renforcement des réseaux de villes :**

- Identification et aménagement des villes à vocation de métropoles en les connectant entre elles à l'intérieur des Etats, avec l'Afrique de l'ouest et du centre et le reste du monde.
- Consolidation des réseaux urbains, notamment ceux des villes soudano-sahéliennes par le soutien aux projets d'activités entre les agglomérations dans les réseaux de villes.

**Principaux acteurs concernés :** *Institutions régionales (rôle de promotion de développement urbain dans une perspective de mondialisation et de renforcement des liens entre villes) ; Etats (promotion des villes secondaires), Grandes Villes concernées par ces réseaux, collectivités locales (action d'aménagement et d'équipement), partenaires techniques et financiers (rôle d'appui et de financement)*

❖ **La coopération inter-territoriale et le renforcement des zones d'intégration :**

- Coopération transfrontalière impliquant les collectivités locales et les acteurs privés
- Promotion d'une politique de gestion partagée de l'espace médian d'accueil de populations de l'Afrique de l'ouest (espace intermédiaire compris entre le nord des pays côtiers et le sud des pays sahéliens) autour des enjeux migratoires et du renforcement de la production agricole et d'élevage ;
- Développement des méthodes et expériences d'aménagement et de gestion commune de zones intégrées comme les parcs naturels et les bassins fluviaux.

**Principaux acteurs concernés :** *Institutions régionales (soutien aux initiatives locales de coopération transfrontalière), Etats (identification et mutualisation des équipements d'intérêt transfrontalier) collectivités locales (intercommunalité), opérateurs privés (partenariats économiques entre acteurs), partenaires techniques et financiers (rôle d'appui et de financement)*

L'atelier a enfin mis l'accent tant sur l'importance de la prise en compte de ces priorités dans les politiques de développement que sur l'importance d'un certain nombre d'axes d'appui pour résorber les difficultés d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire.

Ces axes d'intervention d'appui qui rejoignent les priorités d'intervention de l'UEMOA se structurent autour des centres d'intérêt suivants

- l'information et la communication : développement des bases de données spatiales et communication sur l'aménagement du territoire
- le dialogue et la construction de réseaux d'acteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs au niveau régional, national et local dans l'élaboration et la conduite des politiques ;
- le lobbying pour la mobilisation de ressources financières à la promotion de l'aménagement du territoire.

Il devient donc nécessaire de mettre l'accent sur le portage politique de l'aménagement du territoire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'intérêt du document de stratégie d'aménagement du territoire comme un document de plaidoyer en faveur d'une nouvelle approche de développement centré sur trois dimensions : intégration régionale, décentralisation et développement local. Ceci permettra de renouveler l'action publique en mettant en œuvre des politiques plus cohérentes. Les objectifs stratégiques doivent être appropriés par l'ensemble des acteurs politiques mais aussi par les populations locales. Les avancées en la matière, comme celles de l'UEMOA, devraient servir d'exemples pour aller vers l'opérationnalisation des objectifs. Il serait opportun notamment d'impliquer les institutions régionales d'Afrique centrale comme la CEMAC à cette démarche.

Une telle stratégie du développement territorial de l'espace régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre repose sur :

- la volonté de donner une forte dimension spatiale aux politiques sectorielles menées par les institutions régionales et nationales ;
- la validation de cette approche par tous les acteurs territoriaux de l'Afrique de l'ouest et du centre;
- l'implication des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de cette approche.

En conclusion, les participants à l'atelier de Cotonou ont souligné l'importance de cette démarche méthodologique axée sur des orientations stratégiques de l'aménagement du territoire. Celle ci doit s'inscrire dans les processus de suivi, d'évaluation des actions et de la nécessité de s'engager à conduire des actions dans ce sens.

Les participants de l'atelier,

Cotonou le 1<sup>er</sup> Juillet 2009